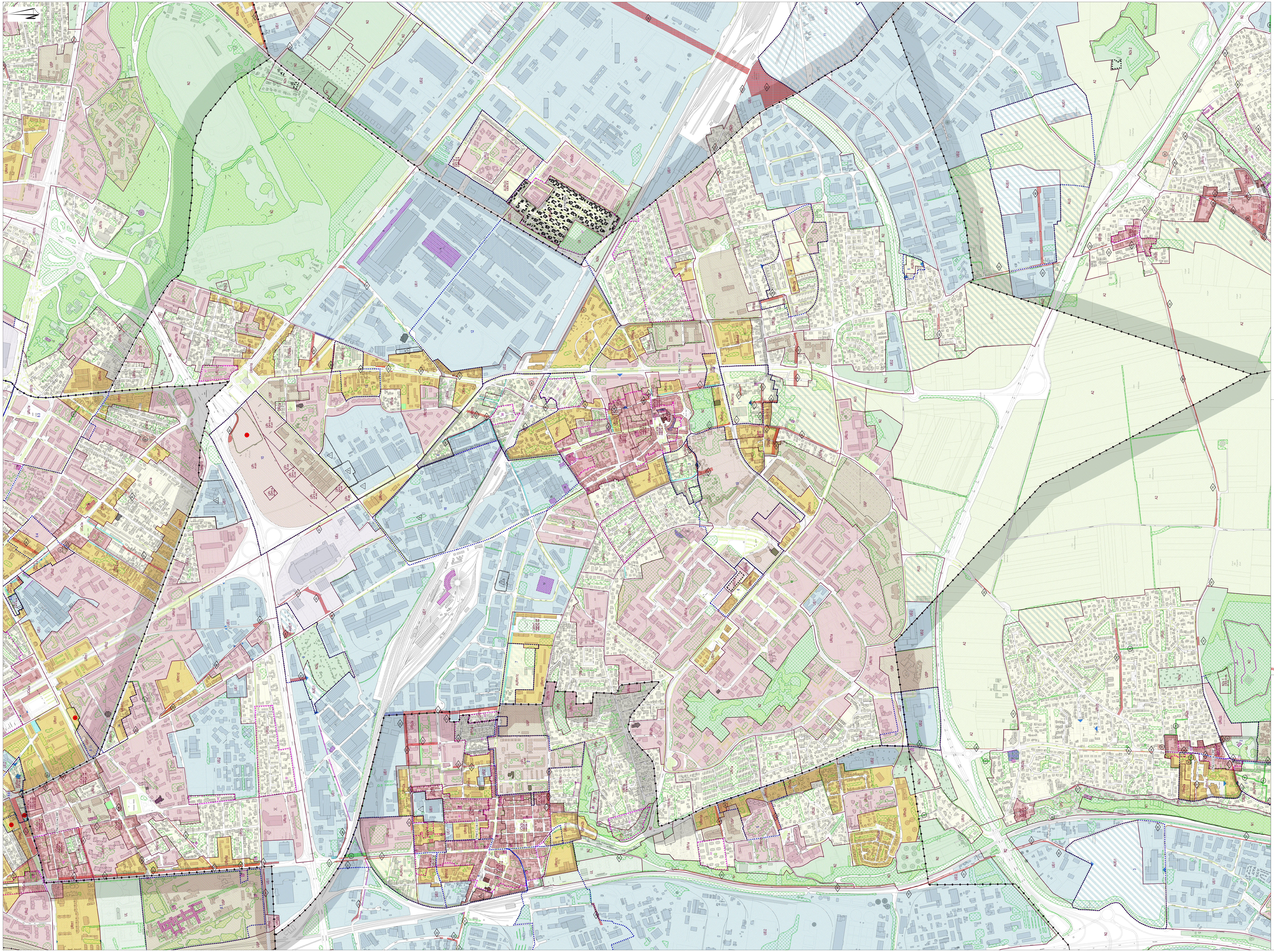

LES ZONES

Urbaines

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

- ▭ Contour de zone
- ▨ UCe
- ▨ URm
- ▨ URc
- ▨ URi
- ▨ USP
- ▨ UEa UEp UEI UEi
- ▨ UEc
- ▨ UPr
- ▨ UL
- ▨ UPp

A urbaniser

- ▨ AUCe AURm AURc AURi
- ▨ AUEa AUEp AUEI AUEi
- ▨ AUEc
- ▨ AUSP
- ▨ AUL
- ▨ AU1-2 ou 3

Agricoles

- ▨ A

Naturelles

- ▨ N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

- No Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'interêt général
- No Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique
- No Emplacements réservés pour voirie
- No Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
- No Périmètre d'attente de projet
- No Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

- ▨ Espace Boisé Classé
- ○ Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable
- ▨ Plantation sur domaine public
- ▨ Espace Végétalisé à Valoriser
- 🟩 Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique
- ● Délimitation d'Espace de Pleine Terre
- No Elément Bâti Patrimonial
- No Périmètre d'Intérêt Patrimonial

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

- ▭ Richesse du sol et sous-sol
- No Secteur de Mixité Fonctionnelle
- ○ Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- ▦ Espace non aedificandi
- ▨ Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Polygone d'implantation
- Continuité Obligatoire
- Discontinuité Obligatoire

Prescriptions relatives aux déplacements

- ▲ Débouché piétonnier
- ▲ Débouché de voirie
- Cheminement à préserver

- Commune
- Arrondissement
- Voir plan 2 000° ou plan masse
- No Voir orientations d'aménagement et de programmation

Attention tracé tourné

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°4
APPROBATION - 2024

VENISSIEUX

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune

OFFI_MDL_M4_ZONAGE_P_OFFICIEL_VENISSIEUX 318-144148

MÉTROPOLE GRAND LYON

Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise